

DOSSIER DE PRESSE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2020

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc :
laboratoire de la transition énergétique
et écologique 2

Un territoire pas comme les autres 3

Des outils pour lutter contre les gaz à effet
de serre et les polluants atmosphériques 4

Les grandes étapes de la protection
environnementale 5

La vallée organise sa transition
énergétique 6-9

10-13 La vallée structure son éco-mobilité

14-17 Cap sur les énergies renouvelables

18-19 Préservation des richesses naturelles
exceptionnelles

20-21 Jeter moins et mieux !

22-23 AdaPT Mont-Blanc : s'adapter aux
changements climatiques

24-25 Premiers effets sur la qualité de l'air

26-27 30 actions pour l'environnement

LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC : LABORATOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

La carte postale est belle ! Splendides sommets enneigés, merveilleux glaciers, espaces boisés remarquables, généreux alpages, lacs de montagne, espaces naturels de fond de vallée... La vallée de Chamonix est un territoire unique !

Unique mais fragile et soumis plus qu'ailleurs aux changements climatiques. Le réchauffement est deux fois plus marqué qu'en plaine, les glaciers s'aminçissent, le cumul de neige a été divisé par 2 en 40 ans, les risques d'éboulements et d'écroulements sont plus fréquents... Le territoire est si emblématique qu'il est souvent présenté comme un laboratoire d'analyse du changement climatique.

Nous sommes en première ligne mais nous ne voulons pas nous contenter d'être un sujet d'observations !

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc est résolument engagée depuis plusieurs années, avec de nombreux partenaires institutionnels, avec ses voisins frontaliers, dans de multiples combats pour protéger son environnement, lieu de vie de nos populations et aussi support de l'économie locale.

Labellisée TEPOS (Territoire à énergie positive) et TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), elle a adopté en 2012 le premier Plan climat en territoire de montagne, puis développé en 2015 un Plan qualité de l'air spécifique.

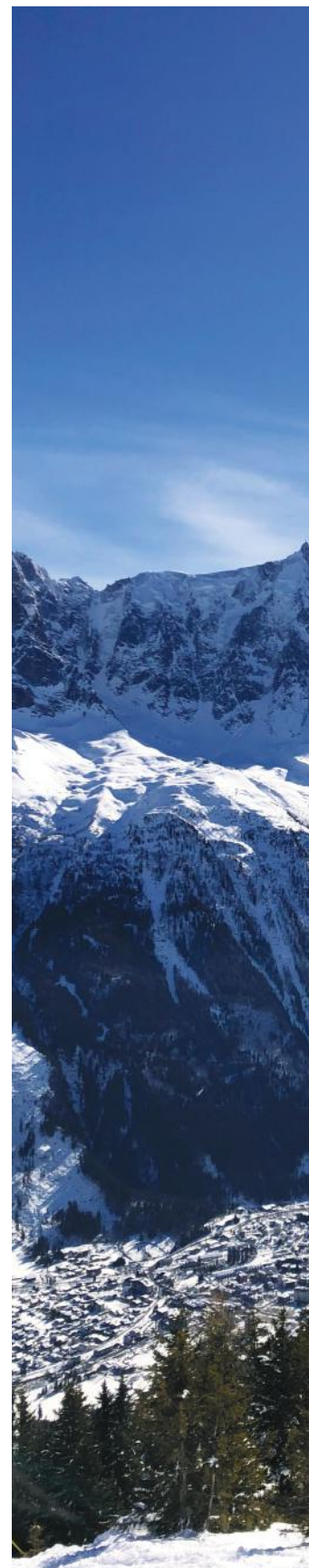
Nous menons une politique active de développement des transports collectifs et des mobilités douces ou électriques, nous favorisons la rénovation énergétique des bâtiments, avec un accompagnement privilégié et des aides financières importantes.

Nous utilisons une électricité 100% renouvelable, nous chauffons nos bâtiments publics au gaz, nous construisons des centrales hydroélectriques et bientôt une usine de méthanisation et une station verte.

Protéger l'air qu'on respire, l'eau qu'on boit, les paysages exceptionnels qui nous entourent est notre priorité. C'est un combat difficile et coûteux qui se mène sur de multiples fronts, seuls ou en partenariat, à travers différents dossiers. Les enjeux sont immenses. Cela représente des investissements publics considérables, compte tenu de la taille de notre communauté et le volume annuel des dépenses liées à l'environnement ne cesse d'augmenter.

Nos objectifs sont clairs : lutter contre les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques, valoriser et protéger notre territoire exceptionnel et ceux qui y vivent.

Les élus de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc



LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC : UN TERRITOIRE PAS COMME LES AUTRES



Nous vivons au pays des extrêmes : hauts sommets, forts dénivelés, imposants glaciers, importantes amplitudes thermiques, forte exposition aux risques naturels, sensibilité accrue du site aux changements climatiques comme aux différentes formes de pollution : la vallée de Chamonix est un lieu pas comme les autres.

Territoire à la géographie exceptionnelle, la vallée de Chamonix est enserrée entre deux massifs, le Mont-Blanc et les Aiguilles rouges et quatre glaciers, dont la Mer de Glace, plus grand glacier de France qui s'étend sur 2500 m de dénivelé.

La Vallée s'étend sur une trentaine de kilomètres, de Servoz à Vallorcine en passant par Les Houches et Chamonix, et se développe sur un dénivelé de près de 4000 mètres.

Chamonix, située à 1035 mètres, est une des communes les plus étendues de France, avec plus de 115 km².

La vallée est habitée par quelque 15 000 personnes qui doivent au quotidien se déplacer, se chauffer, échanger...

Reconnaissance de ses atouts, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc est l'un des sites naturels les plus visités au monde grâce au mont Blanc, point culminant de l'Europe occidentale.

La vallée attire tous les ans des millions de touristes, d'alpinistes et de montagnards.

La vallée de Chamonix se trouve par ailleurs au débouché du tunnel du Mont-Blanc qui a fêté ses 50 ans en 2015 et voit passer tous les ans quelque 2 millions de véhicules sur un axe européen stratégique.

Cette situation très particulière fait de la vallée de Chamonix un lieu unique, un véritable laboratoire « in situ » du changement climatique, où des mesures spécifiques doivent être prises.

DES OUTILS POUR LUTTER CONTRE LES GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Le Plan Climat Énergie Territorial (depuis 2012) : une stratégie globale pour la Vallée.

La réalité du changement climatique, « nous l'avons tous les jours sous les yeux », déplore le maire de Chamonix, Éric Fournier.

Un défi qui a généré en 2012 l'adoption d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET), le premier pour un territoire de montagne.

Objectif : réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les effets du changement climatique et augmenter la part d'énergies renouvelables.

Un Plan pour la transition énergétique avec des mesures concrètes (depuis 2015).

30 engagements pour la transition écologique et énergétique (voir pages 26 & 27).

Subissant une relative dégradation de la qualité de l'air générée essentiellement par les déplacements, dont le passage quotidien de milliers de camions et de voitures, et par le chauffage domestique, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc se bat sur tous les fronts pour améliorer la qualité de l'air qu'elle respire grâce à une série d'actions engagées depuis plusieurs années.

La vallée de Chamonix labellisée TEPOS et TEPCV, territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.

Reconnaissance des actions engagées sur le territoire, la Vallée de Chamonix est aujourd'hui à la fois Territoire à énergie positive (TEPOS) et Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Comme l'explique Éric Fournier, « ces deux labels viennent couronner plusieurs années d'engagements du territoire pour adapter ses activités dans le sens d'une plus grande

sobriété énergétique et d'une réduction des facteurs de pollution ».

Ils ont permis de bénéficier de financements importants de la région Auvergne-Rhône-Alpes (TEPOS) et de l'État (TEPCV).

Un Plan de Déplacement Urbain (PDU) adopté en 2008

à l'initiative de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix pour fixer un cadre cohérent au service du déplacement multimodal et de la mobilité douce.

Un Plan Climat Haute Montagne depuis 2018,

pour adapter l'accès à la montagne et à la haute montagne à la problématique du changement climatique : en adaptant les infrastructures touristiques, en modifiant les accès aux refuges, en adaptant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques, en renforçant la prévention et la formation des pratiquants...

Au niveau de l'Espace Mont-Blanc, le projet AdaPT Mont-Blanc a pour objectif de développer des outils de planification et de gestion du territoire.

Édition d'un Guide des bonnes pratiques environnementales (FR et GB - 2018)

à destination du grand public : rubrique « Le saviez-vous », présentation des actions vertueuses de la collectivité, thème par thème, les bons gestes à adopter.



LES GRANDES ÉTAPES DE LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Bien avant la création de la communauté de communes (2010), la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a mené une politique environnementale et énergétique audacieuse.

1998

- Première campagne transfrontalière de mesures locales de la pollution de l'air, menée conjointement par l'Air des deux Savoie, Resival du Canton du Valais (CH), et l'Arpa - Vallée d'Aoste (IT). Opération menée dans le cadre de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc, coopération unissant la France, l'Italie et la Suisse depuis 1992.
- Mise en place de la libre circulation sur le réseau hivernal de bus urbains.

2005

- Application de la libre circulation sur l'ensemble des réseaux de transports publics locaux - trains et cars urbains.

2009

- Engagement volontaire dans le Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Adoption du premier Plan Climat sur un territoire de montagne en France en juin 2012.

2010

- Signature de la convention des Maires qui fixe les objectifs de consommation énergétique et de réduction des gaz à effet de serre.

2012

- Adhésion au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Vallée de l'Arve.
- Ouverture de « Clubs Climat ». Objectif : apporter des outils concrets aux professionnels et aux organisateurs d'évènements pour atteindre les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial.

2013

- Label « Flocon vert » version montagnarde du Pavillon bleu, confirmé en 2015 puis en 2019.
- Mise en place du Fonds Air Bois sur tout le périmètre Vallée de l'Arve.

2015

- Chamonix-Mont-Blanc, élue « Ville des Alpes de l'année ».
- La Vallée s'engage dans un TEPOS.
- Plan pour la qualité de l'air (spécifique à la Vallée).
- Mise en place du Fonds Énergie Habitat, aide spécifique à la Vallée en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé.
- Mise en place du programme « Habiter Mieux » pour la rénovation énergétique (ménages modestes).
- Création du « comité consultatif intercommunal » dédié

aux questions environnementales et à la qualité de l'air (Élus de la Vallée, représentants d'associations et de socio professionnels, Office du Tourisme, commerçants, Chambre syndicale hôtelière, Cie du Mont-Blanc, Cie des Guides).

- Mise en place du premier cadastre énergétique territorial avec l'Espace Mont-Blanc, potentiel d'énergie renouvelable à la parcelle : planETer.

2016

- Acquisition de bus électriques et hybrides.
- Création et mise en place d'un accompagnement gratuit du particulier dans son projet de rénovation énergétique et de permanences infos « rénovation énergétique ».
- Mise en place du Fonds Énergie Habitat +, aide majorée.
- Lancement d'une étude épidémiologique sur la pollution de l'air.

2017

- Ouverture du site renovallee.chamonix.fr dédié à la rénovation énergétique dans la vallée.
- Création du Fonds Air Gaz avec GrDF.
- L'aide pour le Fonds Air Bois passe de 1 000 € à 2 000 €.
- La ligne ferroviaire du Mont-Blanc Express voit sa fréquence doubler aux heures de pointe durant la saison estivale (un train toutes les 30 minutes).

2018

- Forte implication dans la finalisation du Plan de Protection de l'Atmosphère II.
- Partenariat pour une aide complémentaire du CD74 au FEH+ de 1000 € (ménages aux revenus intermédiaires).
- Édition d'un « guide des bonnes pratiques ».
- Création d'un poste « Ambassadeur Air et Énergie ».
- Déploiement de composteurs collectifs.

2019

- Développement du Fonds Air Entreprises (FAE).
- Bonus régional pour Fonds Énergie Habitat (FEH) et Fonds Énergie Habitat + (FEH+).
- Création du Fonds Énergie Habitat ++ (FEH++).
- Développement du Fonds Air Gaz pour les copropriétés (FAG Copro).
- Création d'une Aide à l'audit énergétique des copropriétés.

2020

- Lancement du projet « centrales villageoises » : production d'énergie renouvelable.



RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC ORGANISE SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Vallée de Chamonix facilite les opérations de rénovation énergétique. C'est une démarche avantageuse à la fois pour notre cadre de vie, pour notre tissu artisanal local, pour nos charges domestiques et notre patrimoine bâti.

Le secteur de l'habitat a, depuis plusieurs années, été identifié avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement et la santé.

Huit aides différentes sont proposées :

- Le « Fonds Énergie Habitat » depuis 2015 (aide spécifique à la Vallée).
- Le « Fonds Énergie Habitat + » depuis 2016 (aide spécifique à la Vallée).
- Le « Fonds Énergie Habitat ++ » depuis 2019.
- Le « Fonds Air Bois », depuis 2013.
- Le « Fonds Air Gaz » depuis 2017 (aide spécifique à la Vallée).
- Le « Fonds Air Gaz Copropriétés » depuis 2019.
- L'aide à l'audit énergétique des copropriétés depuis 2019.
- Le « Fonds Air Entreprises » depuis 2019.

Des permanences avec des conseillers pour accompagner les particuliers.

Des permanences « info rénovation énergétique », financées par la communauté de communes, sont assurées par l'association Innovalles (chaque mercredi). Le particulier définit avec le conseiller la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Si le particulier le souhaite, le conseiller peut se déplacer, évaluer les besoins et les priorités. Ensemble, ils étudient les aides financières possibles et le plan de financement.

Les permanences « info rénovation énergétique » financées par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix et pilotées par

C'est ce qui a motivé la collectivité à adopter une démarche spécifique dans la lignée de notre Plan Climat Énergie Territorial et des Plans de Protection de l'Atmosphère (1^{er} : 2012-2018, 2^e : 2019-2023) : inciter les occupants des résidences principales de la Vallée (maisons individuelles et copropriétés) à « passer à l'acte » en se lançant dans la rénovation énergétique grâce à une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces.

« Innovalles » sont ouvertes à tous les résidents permanents (à qui s'adressent uniquement les aides financières de la Vallée) ou secondaires.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc agit en partenariat avec l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Fonds Air Bois : profitez-en **avant le 31/12/2021**. À partir du 1^{er}/01/2022 : **cheminées ouvertes interdites** dans la vallée de l'Arve !
Depuis juin 2020 : extension du Fonds Air Bois (prime de 2000€) aux énergies renouvelables.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ en Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Le secteur de l'habitat est identifié, avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement. C'est pourquoi la collectivité incite les résidents de la vallée à passer à l'acte de la rénovation énergétique en leur proposant une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ

Le « Fonds Air Bois » depuis 2013 > 2021.

458 dossiers financés au 1^{er} septembre 2020 dans la vallée de Chamonix.

Le Fonds Air Bois est une aide à l'acquisition d'appareils de chauffage au bois performants. Il a pour objectif de réduire les émissions de polluants affectant la qualité de l'air. Il s'adresse aux résidents principaux.

L'aide est d'un montant forfaitaire de 2000 € plafonnée à 50% du coût d'acquisition, sans conditions de ressources.

Ce dispositif porté par le SM3A est mis en place avec l'ADEME, le Conseil régional, le Conseil départemental et les 5 Communautés de Communes de la Vallée de l'Arve.

Le « Fonds Énergie Habitat » depuis 2015 (aide spécifique à la Vallée). **247 dossiers financés pour 273 595 €** au 1^{er} septembre 2020.

Le Fonds Énergie Habitat est une aide de 20% du montant des travaux plafonnée à 1500 €, en faveur de la rénovation énergétique des logements. Elle s'adresse aux propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur résidence principale de la Vallée. Cette aide n'est pas soumise à condition de ressources.

Le « Fonds Énergie Habitat + » depuis 2016 (aide spécifique à la Vallée). **38 dossiers financés pour 68 547 €** au 1^{er} septembre 2020.

Ce dispositif s'adresse aux résidents principaux souhaitant faire deux ou plusieurs types de travaux en même temps. Il permet d'obtenir une aide correspondant à 20% du montant total des travaux, aide plafonnée à 3 000 €.

Le « Fonds Énergie Habitat ++ » depuis 2019 (aide spécifique à la Vallée). **3 dossiers financés pour 10 741 €** au 1^{er} septembre 2020.

Le programme « Habiter Mieux ». **63 dossiers financés pour 119 200 €** entre 2015 et 2020.

Créé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour lutter contre la précarité énergétique, le programme « Habiter Mieux » s'adresse aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes ou aux pro-

priétaires bailleurs et concerne des travaux de rénovation énergétique.

L'aide de la Communauté de communes représente 20% du coût des travaux avec plafond à 3 000 €. Par ailleurs, le Conseil départemental de la Haute-Savoie propose une aide comprise entre 2 000 et 3 000 € selon les plafonds de ressources.

20% des foyers du territoire de la Vallée peuvent prétendre à ces aides !

Le « Fonds Air Gaz » depuis 2017.

Que votre habitation soit ou non déjà raccordée au réseau de gaz, que vous soyez résident permanent ou secondaire, GrDF et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix vous proposent des aides financières incitatives pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation).

L'objectif de ces aides exceptionnelles est de réduire les émissions de particules et de polluants par le recours au gaz naturel.

Le « Fonds Air Gaz Copropriétés » depuis 2019.

17 dossiers pour 3 400 € au 1^{er} septembre 2020. Un nouveau dispositif, mis en œuvre par la vallée de Chamonix a pour vocation de favoriser la rénovation énergétique des copropriétés avec conversion au gaz, avec une aide de 200 + 200 = 400 € par logement, versée à parité par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix et GrDF. Une convention a été signée en ce sens avec GrDF.

L'Aide à l'audit énergétique des copropriétés depuis 2019. 7 dossiers pour 10 866 € au 1^{er} septembre 2020.

Une aide à l'audit énergétique des copropriétés est mise en place - 80% du coût de l'audit - pour les inciter à engager des travaux.

AIDE AUX PROFESSIONNELS

Le « Fonds Air Entreprises ».

Le Fonds Air Entreprises (FAE) a été mis en place dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve. Il est financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

L'objectif de ce fonds vise à diminuer les émissions de polluants atmosphériques des professionnels qui peuvent obtenir des financements en échange d'investissements vertueux. Il s'adresse aux artisans du bois, aux entreprises du BTP, aux gravières et carrières, au secteur de l'hôtellerie-restauration. Toute entreprise identifiée comme émettrice de polluants atmosphériques.

Sont concernés :

- les changements d'appareil de chauffage,

- l'isolation thermique en cas de changement d'appareil de chauffage,
- la filtration des particules par des systèmes adaptés aux appareils de combustion,
- le changement d'énergie (recours aux énergies renouvelables privilégié),
- le système d'arrosage des poussières,
- les engins non routiers : par exemple une pelle mécanique avec système de récupération d'énergie,
- les systèmes de filtre à particules,
- le petit matériel de chantier électrique : disquette électrique, compresseur électrique, tondeuse électrique ou solaire hybride,
- tout dispositif permettant de réduire l'émission directe ou indirecte de particules.

L'enveloppe globale est de 750 000 € sur 5 ans.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

La collectivité rénove ses bâtiments publics (plus d'un million d'euros par an) pour réduire sa consommation énergétique. Ont déjà fait l'objet d'une rénovation : le Majestic (chaudière et menuiseries extérieures), la médiathèque de Chamonix ; le centre sportif Richard Bozon ; la patinoire de Chamonix (installation électrique) ; les écoles de Chamonix ; la mairie et la maison de santé des Houches ; l'école et la mairie de Servoz.



Le Majestic de Chamonix



Médiathèque de Chamonix



Centre sportif Richard Bozon



Mairie de Servoz



MOBILITÉS

LA VALLÉE STRUCTURE SON ÉCO-MOBILITÉ

Navettes électriques, bus hybrides et au gaz, rénovation de la ligne ferroviaire, véloroute, cheminements piétons : la vallée de Chamonix développe et structure son éco-mobilité.

Généralisé à l'année dès 2005, le système de libre circulation pour les déplacements en train et en bus permet aujourd'hui de transporter plus de 3 millions de voyageurs par an dans une Vallée très fréquentée. Le réseau doit répondre à la fois à la demande des habitants de la Vallée, des saisonniers et des touristes.

Budget annuel de plus de 5 M€ pour le réseau de bus urbains. Plus de 100 M€ ont été engagés depuis 2012 dans la modernisation de notre ligne ferroviaire.

Plus de 11 km de voies cyclables sont aménagées entre Chamonix et Les Houches entre 2016 et 2020. La mobilité électrique est favorisée.

La construction d'un grand parking P + R est à l'étude au Grépon à l'entrée de Chamonix pour désengorger le centre ville et la vallée.

DES BUS VERTUEUX

L'intégralité du parc est totalement conforme aux exigences du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) européen que la Vallée applique.

Des bus à motorisation hybride et de grande capacité circulent sur des itinéraires reliant les quatre communes de la Vallée. Le choix de bus hybrides s'explique par le besoin de disposer de véhicules suffisamment puissants compte tenu du fort dénivelé du parcours, ce qui n'était possible auparavant qu'avec des bus diesel. Silencieux, le bus hybride permet une conduite douce et une consommation de carburant réduite et des émissions de CO₂ en forte baisse.

Des navettes 100% électriques - les fameux « mulets » en référence à l'histoire chamoniarde - sont mises gratuitement à la disposition des vacanciers et habitants de la vallée dans le

centre ville de Chamonix. Installés dans ces minibus électriques de 20 places à plancher bas, les voyageurs peuvent encore mieux profiter du paysage.

Les « mulets » du XXI^e siècle conçus en France sont équipés de batteries recyclables, fixées sur le toit avec récupération d'énergie en décélération. La Vallée a fait le choix d'options non polluantes, économes en énergie et avec un bon bilan CO₂ à la fabrication comme à l'utilisation.

Des bus au gaz naturel : 4 premiers bus au gaz naturel sont entrés dans la flotte de Chamonix bus depuis l'hiver 2019/2020. La conversion de la moitié de la flotte (une quinzaine de bus) est envisagée dès la mise en route du futur contrat de délégation de service public, à l'été 2022, après consultation.



Bus hybrides



« Mulets » 100% électriques

MONT-BLANC EXPRESS :

LE TRAIN DE LA VALLÉE DE CHAMONIX ÉVOLUE EN NAVETTE

Le renouveau d'une ligne centenaire, patrimoine de la Vallée de Chamonix.

Très prisée des touristes qui fréquentent la Vallée été comme hiver, mais aussi des habitants qui l'utilisent pour se déplacer, cette ligne mythique créée en 1908 est unique en France. Re-liée au réseau ferroviaire suisse, elle a aussi la particularité d'être à voie métrique. Le « Mont-Blanc Express » est en libre circulation pour les habitants de la Vallée et les touristes en séjour. Les cartes « Gens du pays », « Résidents », « Saisonniers », « Carte d'hôte », « Carte scolaire » permettent de circuler librement par train ou par bus sur tout le territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc entre Servoz et Vallorcine.

Les élus de la Vallée misent depuis plus de quinze ans sur les transports en commun pour offrir une alternative aux voitures pour les touristes comme pour les habitants.

Le « Mont-Blanc Express » est un bel exemple d'une petite ligne ferroviaire de montagne, à vocation touristique, qui devient le moyen de transport durable de toute une Vallée et permet ainsi de réduire l'impact de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre.

Après la première phase des travaux de modernisation de notre ligne ferroviaire intervenue en 2012/2015 qui a notamment permis de renouveler une quinzaine de km de voie et de rénover le tunnel des Montets, la phase 2 (2019/2020 : 23 M€) a permis la rénovation de 8 km de voie et le remplacement de plusieurs ouvrages d'art, notamment 3 ponts-rails.

Cette rénovation du réseau ferroviaire en vallée de Chamonix doit

s'accompagner d'une accélération du chantier de modernisation de la ligne Annemasse - Saint-Gervais avec le passage à la signalisation automatique. Les études d'avant projet devraient être réalisées d'ici fin 2020/2021 pour pouvoir accomplir les travaux d'ici la fin du Plan de Protection de l'Atmosphère II en 2023. L'ambition est de rendre d'ici 2023 le train performant et attractif avec une cadence assurée à deux trains par heure et par sens pour en faire un instrument attractif de déplacement du quotidien pour des milliers de travailleurs situés entre la vallée de l'Arve et le Genevois.



Mont-Blanc Express en gare de Vallorcine



Mont-Blanc Express © B. Magnien

LES TRAVAUX DE LA VÉLOROUTE

VOIE VERTE SE POURSUIVENT !

Une voie cyclable est aménagée entre Chamonix et Les Houches pour inciter les habitants de la vallée et les touristes à délaisser leur voiture au profit du vélo. Un tracé sans interruption permet une circulation douce et sécurisée.

Entre 2016 et 2020, plus de 11 km sont réalisés entre Chamonix et Les Houches pour un montant de l'ordre de 6 M€.



Piste cyclable aux Bossons

Après la pose de deux passerelles au-dessus de l'Arve au niveau du pont de Piralotaz et au niveau du pont des Gaillands, l'aménagement se poursuit sur la Promenade Marie Paradis et sur la route du Bouchet.

Par ailleurs, l'installation d'arceaux à vélos - près de 500 places - se poursuit dans l'ensemble de la vallée.



Piste cyclable Rue Marie Paradis

EN ROUTE VERS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Bornes de recharge pour véhicules électriques.

Quatre bornes double de recharge électrique ont été installées au cœur de la station, en partenariat avec le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie). Ces bornes sont déployées derrière la mairie, parking des Allobroges, parking du Corzolet et parking de Courmayeur.

Tarification spéciale véhicules électriques + charge gratuite aux emplacements réservés.

Une tarification spéciale a été mise en place pour les véhicules électriques dans nos parkings couverts : 50% sur votre abonnement/tarif « voiture ». La charge est gratuite aux emplacements réservés. Plusieurs branchements ont été installés dans trois parkings : St-Michel, 3 prises ; Mont-Blanc, 2 prises ; Entrèves, 2 prises.

Prises extérieures pour voitures électriques.

Deux prises sont installées dans le parking clos des tennis. La charge est gratuite aux emplacements réservés.

Véhicules électriques dans la flotte de la collectivité.

Grâce à un partenariat avec BMW, le parc intercommunal s'est doté de 10 véhicules électriques à coût zéro. La collectivité a par ailleurs acquis trois autres véhicules 100% électrique et a remplacé deux vieux camions par deux camions plus récents à la norme euro 6 (norme la plus avancée en matière de protection de l'environnement). L'ensemble de ces véhicules sont utilisés par les élus et services municipaux dans le cadre de leurs missions.



ÉNERGIES

CAP SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : GÉOTHERMIE, CAPTEURS SOLAIRES...

Choisir des énergies renouvelables pour la production d'énergie dans nos bâtiments publics ou privés.

Grâce à notre outil de planification énergétique PlanETer, le potentiel énergétique de chaque bâtiment public est systématiquement étudié à la fois lors de constructions nouvelles d'infrastructures mais aussi lors de réhabilitations. PlanETer est également à la disposition des particuliers pour le meilleur choix énergétique. 10 000 bâtiments de la Vallée de Chamonix

Mont-Blanc ont été cartographiés.

PlanETer (Planification énergétique territoriale de l'Espace Mont-Blanc) est un outil online inédit qui permet aux habitants et professionnels de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ainsi qu'à plusieurs communes du Valais suisse dont Martigny de choisir le mode énergétique renouvelable le mieux adapté à la situation, à l'exposition de sa maison ou de son bâtiment : valleechamonix.ncsa.ch.

Géothermie pour la crèche « les petites cordées » et les logements pour personnes âgées.

Pour la crèche de Chamonix « Les Petites Cordées », la géothermie a été privilégiée. Une pompe à chaleur de 100kw assure la production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire pour l'ensemble de la structure qui comprend également des logements.

Capteurs solaires thermiques à l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

À l'EHPAD de Chamonix, des capteurs solaires thermiques permettent la production d'eau chaude sanitaire et une chaudière à gaz alimente le chauffage. Cette même chaudière permet également de chauffer l'École de musique toute proche.

Panneaux photovoltaïques au tennis.

600 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les courts de tennis couverts pour produire de l'électricité qui sera réinjectée dans le réseau.

Faire des économies d'énergies.

Il a été procédé au renouvellement des équipements techniques de la piscine. Objectifs : diminuer fortement les besoins en énergie (pour chauffer l'eau) en favorisant la récupération calorifique et diminuer les besoins en eau (en optimisant son renouvellement).



Crèche « Les Petites Cordées »



EHPAD Résidence Hélène Couttet

PROFITER À FOND DU CAPITAL HYDROÉLECTRIQUE DE LA VALLÉE !

Électricité : faire le choix d'une énergie 100% renouvelable pour les besoins de la collectivité.

La mairie de Chamonix et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix sont membres du SYANE, le syndicat des énergies de la Haute-Savoie. Le SYANE pilote un groupement d'achat pour la fourniture énergétique de ses membres. ENALP, le prestataire retenu pour la fourniture de cette énergie, regroupe les régies électriques des Houches, de Sallanches et de Bonneville ainsi que la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Il garantit aux collectivités une énergie 100% renouvelable issue principalement de l'hydro-électricité et minoritairement de l'éolien. Ainsi, il est possible de dire que l'électricité utilisée pour alimenter l'ensemble de nos différents usages publics est une énergie verte... de l'éclairage des locaux au fonctionnement des pompes et groupes froids du Centre sportif, en passant par nos serveurs informatiques, la production de neige de culture, l'alimentation du télésiège des Bossons, les appareils de la cuisine centrale et les bornes de recharge pour les voitures électriques.

Sécuriser les réseaux électriques : mise en souterrain partielle des lignes électriques haute tension 63 000V entre Chamonix et Les Houches.

Le chantier d'enfouissement des lignes 63 000V de la Vallée a pour objectif principal la sécurisation du réseau permettant de garantir la continuité de l'alimentation de la vallée en électricité face aux aléas climatiques. L'hiver 2017/2018 a montré que le risque avalancheux pouvait menacer la ligne électrique.

Ce vaste chantier s'étend sur 9 km entre Chamonix et Les Houches, et a un coût global de près de 10 M€. La mise en service des tronçons souterrains et la dépose des ouvrages aériens est effective fin 2019.

Distribuer gratuitement 2000 ampoules LED à la population.

La Communauté de communes étant labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), a mené fin 2017, en collabora-

tion avec EDF et le Ministère de l'écologie, une campagne de distribution de 1000 lots de 2 ampoules aux habitants des quatre communes de la vallée. Les ménages à faible revenu ont été privilégiés. L'utilisation d'ampoules LED permet de réaliser 80% d'économies d'énergie par rapport à l'utilisation d'ampoules classiques à incandescence. Ces ampoules ont une durée de vie d'au moins 15 000 heures.

Construction de centrales hydroélectriques.

Pas moins de 3 installations hydroélectriques vont voir le jour dans la vallée d'ici 2020/2021 :

- Sur le torrent de Tacconnaz, production de 12,5 GWh/an : consommation annuelle électrique hors chauffage de + de 4 000 foyers : en service depuis novembre 2019.
- Sur le torrent des Favrand, production de 3,2 GWh/an : consommation annuelle électrique hors chauffage d'environ 1 000 foyers.
- Sur le torrent du Bourgeat, production de 3GWh/an : consommation annuelle électrique hors chauffage d'environ 1 000 foyers.

Ces projets illustrent clairement l'engagement résolu de la collectivité dans le sens de la transition et de l'autonomie énergétiques. Ces installations viendront compléter les centrales hydroélectriques existantes sur le territoire, notamment celle des Bois, captage sous glaciaire, et celle d'Émosson à la frontière suisse. À terme, ces 3 installations couvriront la quasi intégralité des besoins électriques hors chauffage des foyers de la vallée.



Centrale hydroélectrique de Tacconnaz

GAZ NATUREL, BIOGAZ... ET HYDROGÈNE

Chauffer nos bâtiments publics au gaz.

Les 150 bâtiments de la Commune et de la Communauté de communes recevant du public (mairie, centre sportif, cuisine centrale...) sont alimentés par des chaudières à gaz.

Les chaudières à gaz sont beaucoup plus efficaces que les chaudières fioul dans la production de chaleur et surtout beaucoup moins polluantes, le gaz ne rejetant presque aucune particule.

Le gaz naturel plutôt que le fuel.

Une convention a été signée entre Chamonix et GrDF pour un meilleur raccordement des particuliers au réseau de gaz. GrDF et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix proposent des aides financières incitatives pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation).

Le dispositif est étendu depuis 2019 aux copropriétés (aide de 200 à 400 € par lot).

L'objectif de ces aides exceptionnelles est de réduire les émissions de particules et de polluants par le recours au gaz naturel. Le gaz naturel est le combustible qui émet le moins de gaz à effet de serre. Il a par ailleurs le grand avantage de n'émettre quasiment aucune particule, ce qui est un atout reconnu pour les actions en faveur de la qualité de l'air.

Valoriser nos déchets en construisant une usine de méthanisation.

La construction d'une usine de méthanisation, à proximité de la station d'épuration des Trabets

aux Houches, est à l'étude. Elle pourrait traiter à la fois les boues de la station d'épuration qui sont aujourd'hui brûlées, les huiles des établissements publics et privés et à terme les déchets organiques des ménages, la loi obligeant à une gestion séparée des flux à partir de 2025. Cette usine produirait du biogaz qui après filtrage et épuration, serait réinjecté dans le réseau.

Création d'une station verte dans la vallée de Chamonix.

Une réflexion est menée en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour étudier la création d'une station verte pouvant proposer plusieurs carburants :

- GNV/biométhane (en lien avec le projet de création d'un site de méthanisation développé par la Communauté de communes).
- Bornes de recharge électrique rapide.
- Hydrogène (pour les véhicules électriques équipés de piles à hydrogène).

Une démarche a été effectuée auprès de professionnels locaux pour recenser les futurs utilisateurs et leur potentiel à renouveler une partie de leur flotte de véhicules. Plusieurs partenaires ont manifesté leur intérêt pour participer à cette démarche.

Encourager la création de centrales villageoises.

Favoriser l'auto-consommation autour de projets citoyens, notamment dans le domaine du photovoltaïque.



Chaudière à gaz au Centre sportif Richard Bozon





BIODIVERSITÉ

PRÉSERVATION DES RICHESSES NATURELLES

Qu'ils soient soumis à une réglementation ou non, les espaces naturels font partie du patrimoine et doivent absolument être respectés, surtout en montagne. Depuis longtemps, les collectivités de la Vallée de Chamonix ont pris conscience du caractère particulier de leur environnement exceptionnel et de sa fragilité en menant de nombreuses actions. Aujourd'hui, la communauté de communes va plus loin en cherchant à concilier protection des milieux, activités humaines et sensibilisation du public grâce à des actions de gestion et de valorisation des espaces naturels avec tous ses partenaires.

90% de la surface du territoire bénéficie d'une mesure de protection, dont les 3 réserves natu-

La préservation des richesses naturelles exceptionnelles est une priorité de la collectivité qui, depuis de nombreuses années, agit pour concilier protection des milieux, activités humaines et sensibilisation.

Notre territoire agit pour développer la connaissance scientifique, et notamment l'impact du changement climatique, afin d'adapter nos politiques et nos comportements.

- Loriaz, le Péclerey ou encore le plan de l'Aiguille sont des sites d'étude du Centre de Recherches sur les Écosystèmes d'Altitude (CREA) qui réalise un suivi précis de la végétation.
- La forêt communale des Houches est le support d'un observatoire forestier permanent : l'Office National des Forêts a installé quelque 280 placettes de suivi sur la production de bois et la biodiversité de la forêt.

La collectivité sensibilise les publics, car mieux connaître l'environnement exceptionnel qui nous entoure permet de mieux le protéger.

- Le chalet du col des Montets accueille chaque été près de 50 000 visiteurs autour de ses expositions et animations sur la faune et la flore de nos montagnes.
- Sur tout le territoire de notre vallée, des sentiers pédagogiques, comme celui des Chavants, et des lieux d'observation apportent de façon ludique de nombreuses informations sur notre patrimoine naturel.
- Les animateurs « nature » interviennent auprès des plus jeunes dans les écoles de la vallée,

relles du massif des Aiguilles Rouges et les deux sites classés des balcons et du Massif du Mont-Blanc. Plusieurs autres sites font l'objet de protection ou sont rattachés au réseau européen Natura 2000 de sites naturels désignés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et des milieux qu'ils hébergent. Des Espaces naturels sensibles - reconnus pour leur biodiversité remarquable - ont aussi été identifiés.

Enfin, deux autres milieux sont concernés : les alpages et les forêts, qui représentent le tiers du territoire et dont le rôle le moins connu mais capital est celui de protection contre les risques naturels.

mais aussi lors d'ateliers proposés pendant les vacances (« jouets des champs », « les petites bêtes »... à la Maison du Lieutenant à Servoz).

Enfin, les services de la collectivité sont mis à contribution : pas d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des bords des routes, ronds-points fleuris, entretien manuel des sentiers, réflexion sur l'éclairage public...

Chamonix demande l'inscription du Massif du Mont-Blanc au patrimoine de l'UNESCO.

Le conseil municipal de Chamonix a décidé en janvier 2017 à l'unanimité de ses membres d'engager la procédure d'inscription du Massif du Mont-Blanc sur la liste du patrimoine naturel et culturel de l'UNESCO. Cet engagement a une finalité claire : valoriser et protéger le patrimoine naturel et ses habitants ! La Conférence Transfrontalière Mont-Blanc (France, Italie, Suisse) a décidé de poursuivre les démarches d'approfondissement au titre de « Paysage culturel » pour que la candidature prenne appui sur la relation très spécifique qui se noue depuis des siècles entre l'homme, la montagne et la haute-montagne dans le Massif du Mont-Blanc. Des experts sont missionnés pour travailler sur la définition de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), nécessaire au dépôt du dossier sur les listes indicatives des trois pays.



DÉCHETS

DÉCHETS - ÉCO-CONSOMMATION

Jeter moins et mieux !

L'objectif du territoire est de réduire la production globale de déchets sachant que le traitement des déchets engendre des émissions de gaz à effet de serre, une consommation d'énergie et du transport sur la route.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a lancé un **plan de réduction et de valorisation des déchets dont l'objectif est de réduire de 50% les déchets incinérables (notamment ménagers) à l'horizon 2025 et d'atteindre 65% de recyclage à cette date.**

zon 2025 et d'atteindre 65% de recyclage à cette date.

Cette meilleure valorisation des déchets sera atteinte en mobilisant trois outils principaux :

- Généralisation du compost,
- Collecte des biodéchets chez les structures collectives et professionnelles,
- Tarification incitative (à l'étude).

La particularité touristique du territoire implique la participation de chacun : professionnels, habitants, visiteurs d'un jour ou plus !

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix, en partenariat avec plusieurs partenaires (SITOM, CITEO, associations locales...) met à la disposition de tous, les moyens de produire moins de déchets :

- 171 points d'apport volontaire et 600 cuves disséminés dans l'ensemble de la vallée. La mise en œuvre de conteneurs semi-enterrés se poursuit.
- 2 déchetteries ouvertes 6j / 7j à Chamonix (Le Closy) et aux Houches (Bocher).

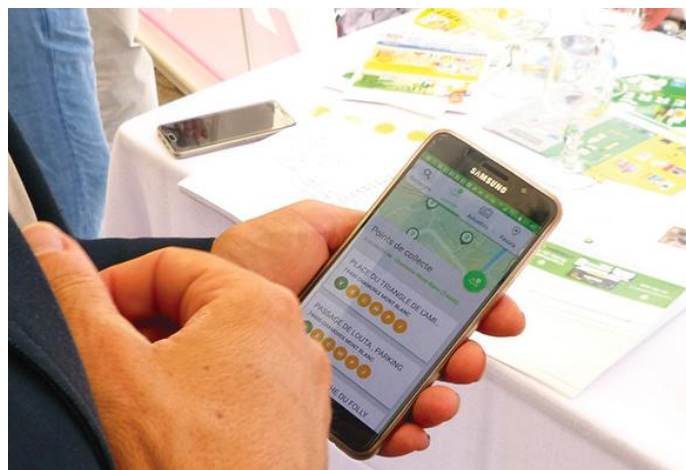
Possibilité de déposer bois et palettes, métaux, cartons, gros encombrants et incinérables, pneus, déchets verts, déchets électriques et électroniques, textiles, huiles, batteries, piles... La déchetterie de Bocher est accessible aux professionnels pour les encombrants, métaux, bois, déchets verts, sous conditions de volumes et moyennant une inscription préalable et une redevance à la tonne.

Le déchet vert produit à Bocher permet la fabrication de compost conforme aux normes agronomiques. Il est cédé aux particuliers mais aussi à un agriculteur bio de Vallorcine, à des paysagistes, des terrassiers, à la Compagnie du Mont-Blanc pour végétaliser certaines zones...

- 23 composteurs collectifs dans la Vallée (dans des quartiers comme aux Pèlerins ou aux Brossons, au pied des immeubles...).
- Des composteurs individuels et des bio-seaux vendus seulement 15€ aux particuliers.
- Ressourcerie à la déchetterie de Bocher.
- 7 containers à textiles.
- Plusieurs associations présentes sur le territoire pour récupération, redistribution et recyclage de biens.
- L'application « Guide du tri » de CITEO permet de géolocaliser les points de collecte sur le territoire et de tout savoir sur les produits à trier. Une initiative qui permet d'augmenter les performances de tri.



Moloks au centre de Chamonix



Application « Guide du tri »



ADAPT

MONT-BLANC

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

QUELLES STRATÉGIES DURABLES D'ADAPTATION ?

Sujet d'actualité dans les territoires de montagne, le changement climatique et ses impacts sur les activités humaines n'est pas un futur lointain, notamment dans le domaine touristique où l'évolution de l'enneigement, le glissement des saisons et la modification des paysages nécessitent des prises de décisions rapides et partagées.

Le projet AdaPT Mont-Blanc, cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme INTERREG V-A France Italie ALCOTRA 2014-2020, a pour objectif principal de fournir des outils de planification et de gestion du territoire

pour l'adaptation aux changements climatiques.

Les travaux de nombreux scientifiques, réalisés sur l'ensemble du territoire de l'Espace Mont-Blanc dans le cadre du projet AdaPT Mont-Blanc, mettent en évidence que les changements sont déjà bien enclenchés et qu'ils vont s'accélérer dans les prochaines décennies entraînant d'importantes modifications des milieux naturels : recul des glaciers, dégradation du permafrost, réduction de 4 à 5 semaines de l'enneigement jusqu'à 2000 m d'altitude sur les versants sud, accroissement de la forêt, migration en altitude des plantes et des animaux...

Autant de menaces - mais aussi d'opportunités - qui nécessitent de faire rapidement les bons choix notamment en termes de stratégie touristique.

Menace pour les domaines skiables en-dessous de 2000 m d'altitude qui seront difficilement viables. En revanche, opportunité pour un tourisme hors-saison qui profitera de l'allongement de la période estivale.

Problématique nouvelle par ailleurs : comment faire face aux possibles flux de touristes qui viendront se rafraîchir à la montagne lors des périodes de canicule ?

La démarche participative du projet AdaPT Mont-Blanc a rassemblé les élus des communes de l'Espace Mont-Blanc, les représentants des socio-professionnels et des associations pour rechercher des solutions pouvant aider le territoire à s'adapter.

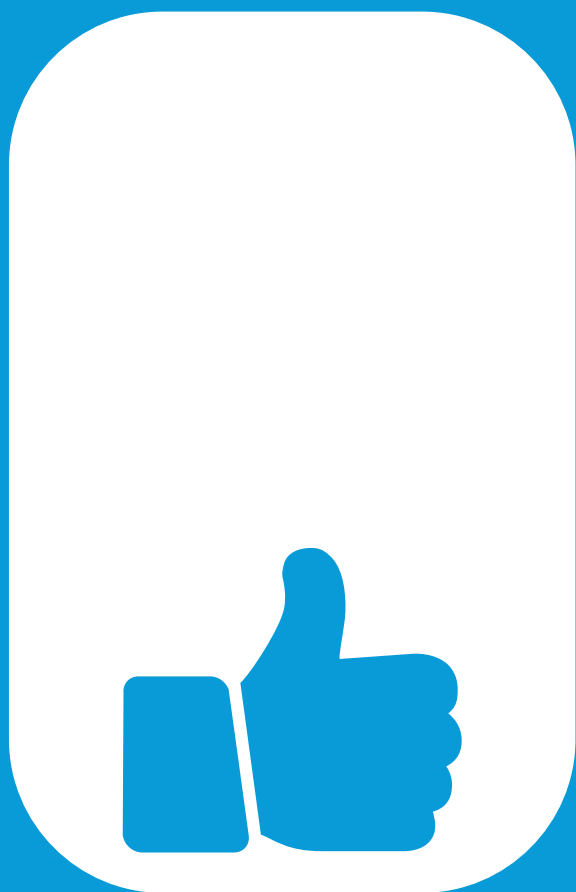
Ce travail important, mobilisant plus de 200 personnes sur trois thématiques principales : ressources naturelles et agriculture, risques naturels et tourisme durable, a abouti à la création d'une boîte à outils destinée à aider les élus dans leur stratégie d'adaptation.

Deux exemples :

- Pour le Montanvers, l'adaptation consiste en un déplacement de 600 mètres en amont de la gare d'arrivée de la future télécabine d'accès à la Mer de Glace et de la grotte + création d'un centre d'interprétation des glaciers et du climat pour renforcer la connaissance et la sensibilisation du public.
- Pour les Grands-Montets, la commune souhaite que les choix à venir concernant la réalisation du futur appareil s'appuient sur les expertises d'AdaPT Mont-Blanc, permettant une vision à long terme (géologie, perspectives de stabilité du permafrost, etc.). La collectivité s'appuiera sur ces éléments objectifs pour donner à l'opérateur (la Compagnie du Mont-Blanc) la feuille de route pour la nouvelle remontée mécanique.



www.espace-mont-blanc.com/adapt-mont-blanc

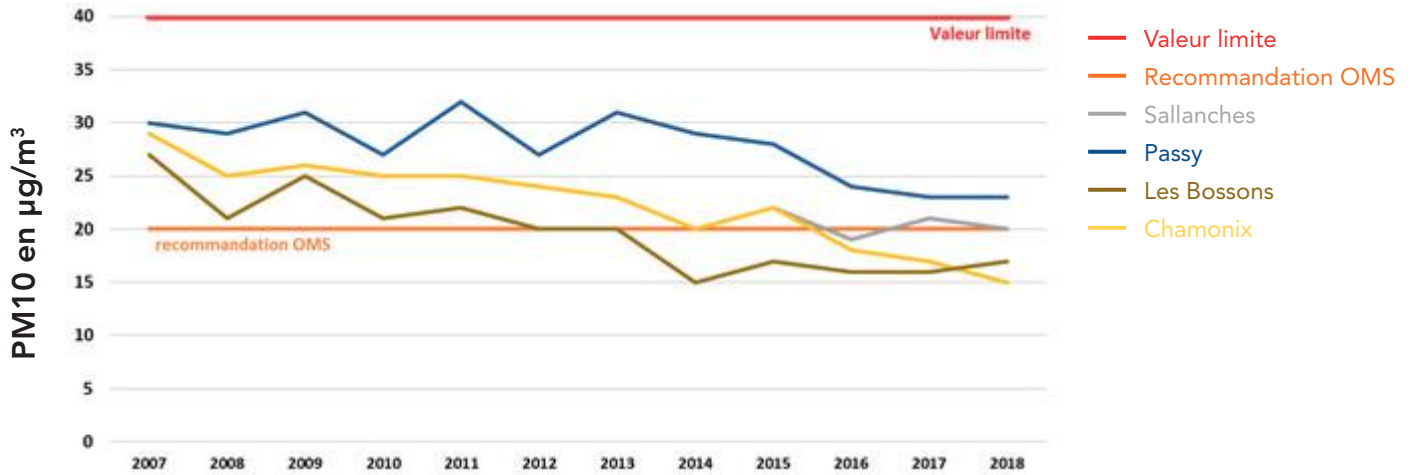


EFFETS
DES ACTIONS

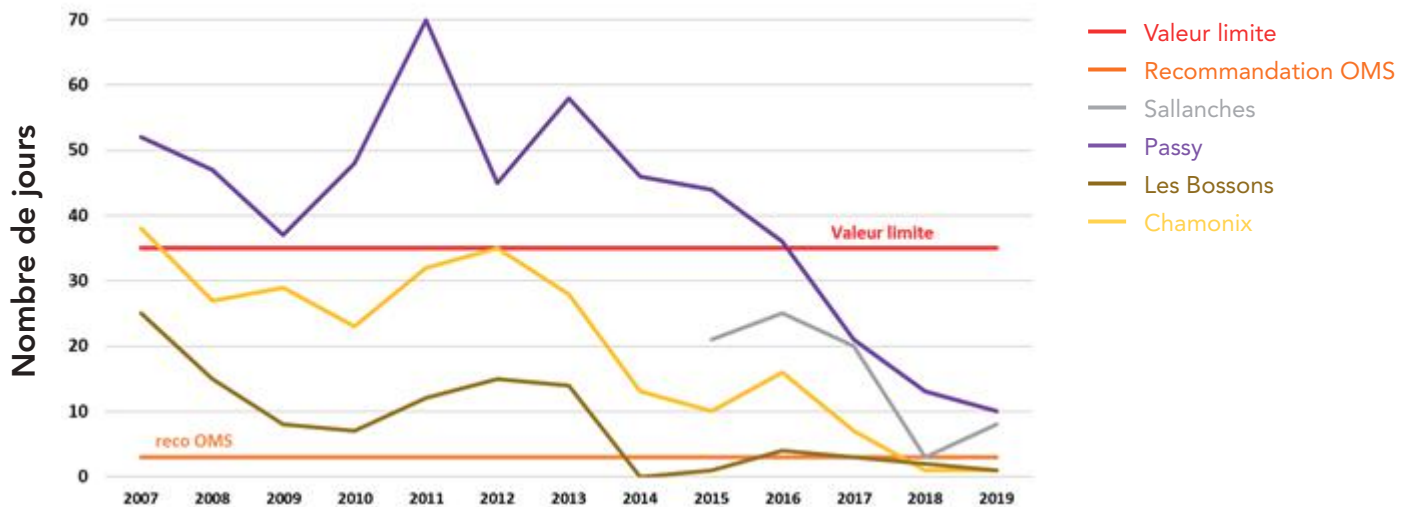
PREMIERS EFFETS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Les données montrent que Chamonix se situe désormais sous le seuil des normes OMS en matière de pollution aux PM10. Ce résultat encourageant doit pouvoir être mis en relation avec l'intensité des efforts menés en matière de transition énergétique.

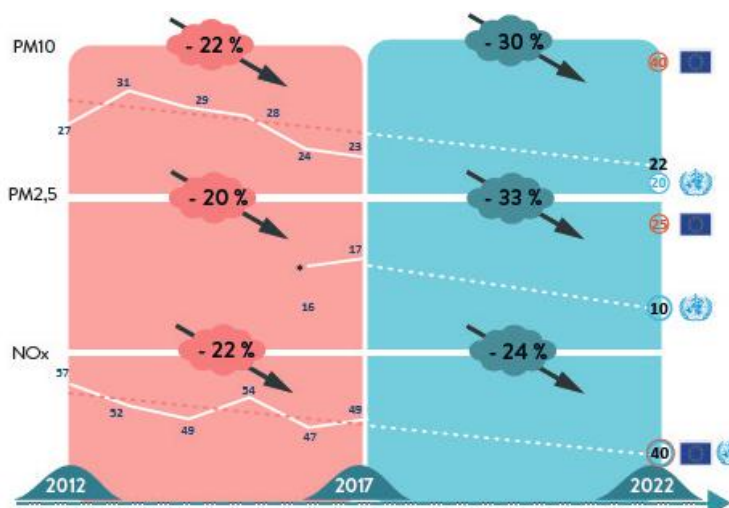
PM10 : Moyennes annuelles



PM10 : Nombre de dépassements du seuil de la valeur limite



MESURES DU PPA1
Des résultats notables



OBJECTIFS DU PPA2
Des efforts à poursuivre

La vallée de Chamonix s'engage dans la mise en oeuvre de 30 actions concrètes pour la Transition Écologique et Énergétique. Elles se déploient dans de multiples domaines : mobilités, habitat et bâtiment, énergies, déchets et économie circulaire...

Élus, services et partenaires sont particulièrement investis dans l'ensemble de ces actions : des réalisations pratiques, des investissements

financiers...
 Ces actions sont recensées dans un tableau qui sera régulièrement mis à jour en fonction de l'avancement des multiples chantiers dans lesquels la collectivité est engagée.

30 engagements pour la transition écologique et énergétique CHAMONIX-MONT-BLANC, LA VALLÉE À ÉNERGIE POSITIVE

sept 2020



VALLÉE DE CHAMONIX
 MONT-BLANC

LA VALLÉE À
 ÉNERGIE POSITIVE

ACTIONS	CONTENUS & OBJECTIFS	CALENDRIER	PORTAGE & FINANCEMENT	à titre indicatif
MOBILITÉS				
1 <i>Gratuité des transports publics</i>	Libre circulation trains et bus pour diminuer la circulation automobile	Depuis 1997 bus / 2005 train	CC & CMB : 6 M€/an	
2 <i>Développement de l'offre ferroviaire</i>	Travaux de modernisation : extension progressive de la desserte à la 1/2h toute l'année	Extension estivale depuis 2017	Avec la Région	
3 <i>Développement et conversion flotte de bus</i>	50% convertis au GNV soit 15 bus	4 bus en 2020	Avenant ou futur contrat de DSP	
4 <i>Plan vélo vallée et mobilités douces / actives</i>	Extension progressive des voies cyclables à toute la vallée	11 km en 2020	Communes + partenaires : 8 M€ 2016/2020	
5 <i>Poursuite de la piétonnisation</i>	Rendre le centre-ville aux piétons	2021 Aménagement rue du Lyret	Rue du Lyret : 0,6 M€	
6 <i>Plan véhicules propres</i>	Conversion de la flotte de la collectivité (partenariat BMW) Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques Aide entreprises et collectivités pour acquisition de véhicules propres	Depuis 2016 Depuis 2016 : 20 bornes publiques	CC + communes CC + SYANE Région : 3 à 8 000€	
7 <i>Régulation tous flux routiers</i>	Projet ZFE (Zone à Faible Emission) Parcs relais de grande capacité au Grépon & Servoz	Depuis 2020 2021/2022	ADEME + 5 CC Projet Grépon : 15 M€	
8 <i>Station de carburants verts</i>	Réduire l'impact écologique des transports	2020 étude	CC ou privé ?	

HABITAT ET BÂTIMENT

9 <i>Remplacement des appareils de chauffage polluants</i>	Poursuite du Fonds Air Bois avant l'interdiction des foyers ouverts	2013/2020 : 458 aides attribuées Fin du dispositif 31/12/2021	ADEME, Région, Département + CC	
10 <i>Déploiement d'aides diversifiées pour rénovation énergétique de l'habitat privé</i>	FEH, FEH+, FEH++, FAG et FAG COPROS, AUDIT COPROS ET BONUS RÉGIONAL, Programme « Habiter Mieux »	383 aides FEH, FEH+, « Habiter Mieux » 2015/2020	CC + GRDF (FAG) ou Région (bonus FEH) ou Département (contributions de ressources) + ANAH	
11 <i>Accompagnement à la rénovation</i>	Plateforme locale : permanences conseils, diagnostic à domicile et site internet	Depuis 2016	CC + Région/ADEME + Département	
12 <i>Fonds Air Entreprises (FAE)</i>	Isolation, chauffage, filtres des locaux professionnels, matériels de chantier... Publics éligibles : artisanat, hôtellerie...	Depuis 2019	CC + Région + Département 750 000€ / 5 ans (2019-2023)	
13 <i>Plan de rénovation des bâtiments publics</i>	Efficacité énergétique/recours aux EnR/conversion au gaz	Programme de travaux depuis 2005	CC & communes : 1 M€/an	

ÉNERGIES

14 Développement de l'hydro-électricité	Constructions de trois centrales : Taconnaz (1,2 GWh/an), Favrand (3,2 GWh/an) & Bourgeat (3 GWh/an)	Taconnaz livrée fin 2019 Favrand & Bourgeat 2021	Taconnaz : 8,5 M€ Favrand : 2 M€ & Bourgeat : 3 M€
15 Développement des EnR	Cadastre énergétique Planeter	Depuis 2015	Projet Transfrontalier
16 Centrales villageoises	Favoriser l'auto-consommation autour de projets citoyens : photovoltaïque, géothermie...	Démarrage 2020	Citoyens avec contributions publiques à définir au cas par cas
17 Construction d'une unité de méthanisation	Production de biogaz aux Trabels, à base de biodéchets et boues de la STEP	Livraison 2022	CC + Région + Département
18 Développement de la filière bois	Création d'une plateforme de séchage/stockage dans la vallée	2021	CC + Région + ADEME
19 Sécurisation des réseaux électriques	Enfouissement de la ligne haute-tension 63 kV (9 km)	2018/2019	8 M€ : RTE + CC + Département

DÉCHETS / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

20 Réduction de la production de déchets	Réduction de 50% des déchets incinérables 65% de recyclage	2025 2025	CC - financement par la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères
21 Collecte des bio-déchets	Identification des gisements, mise en place des solutions de collecte, étude sur tarification incitative	Étude de faisabilité : 2020	Structuration à venir de la filière
22 Généralisation du compost individuel et collectif	23 composteurs collectifs existants 1247 composteurs individuels vendus à des particuliers	Depuis 2016 2009/2020	CC + SITOM
23 Développement des recycleries et ressourceries	Améliorer le taux de réemploi et développer les filières	Ressourcerie depuis 2018	CC

TOURISME

24 Développement de l'écotourisme	Sensibilisation, implication, développement d'offres de revalorisation du patrimoine culturel et naturel	2021	CC + Office de Tourisme : programme Espace Valléen
25 Mise en place d'un système de compensation carbone volontaire	Intégration du calculateur carbone de l'ADEME et détermination des actions compensatrices sur le territoire	2021	Office de Tourisme + CC

BIODIVERSITÉ

26 Protection des corridors écologiques	Identification, délimitation et protection, projet AlpBioNet	2019/2020	Espace Alpin+ADEME+CC : 340 k€
27 Protection des espèces et lutte contre les espèces invasives	Protection de la faune sauvage en période hivernale Programme d'actions renforcé contre la renouée du Japon	2020/2023	C.T.E.N.S avec Département Programme Lab avec ADEME
28 Maintien des conditions d'une agriculture durable dans la vallée	Réserves foncières à prévoir dans les P.L.U Développement des circuits courts et de l'écopâturage	2020	P.L.U des communes

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

29 Plan Climat Haute Montagne	Mesures concrètes d'adaptation (remontées mécaniques, accès refuges, travaux refuges...), périmètre vallée	Depuis 2019	32 M€ avec partenaires
30 Adapt' Mont-Blanc	Actions transfrontalières dont l'Observatoire du Mont-Blanc	2017/2020	Espace Mont-Blanc : 1,3 M€

**Communauté de communes de la
Vallée de Chamonix Mont-Blanc**
38 Place de l'Église - Hôtel de Ville - B.P. 91
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

www.ccvcmb.fr

Facebook Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Contacts

Julien TOURRAL - Directeur de cabinet
04 50 53 75 13 / dircab@chamonix.fr

Jean-Marc MILHOMME - Directeur de la communication
06 78 99 81 09 / dircom@chamonix.fr

Delphine REY - Responsable Transition écologique - Tourisme
04 50 53 24 01 / delphine.rey@ccvcmb.fr